

**Complément de la décision n°2020/04-07  
relatif à l'accréditation de l'École supérieure de chimie  
physique, électronique de Lyon (CPE Lyon)  
à délivrer les titres d'ingénieur diplômé**

Objet

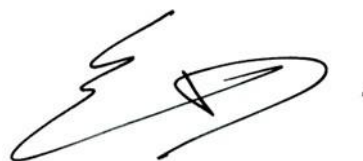
**Rapport intermédiaire** demandé dans la décision n°2020/04-07 concernant CPE Lyon portant sur le syllabus de la formation d'Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon, spécialité Génie des procédés, détaillant notamment l'affectation des ECTS aux périodes en entreprise et les modalités de réalisation de la période à l'international qui doivent être conformes à R&O.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure de chimie physique, électronique de Lyon,
- Vu la note de synthèse établie par Agnès Fabre, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 juillet 2020,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :**

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 15 juillet 2020



La présidente,  
Elisabeth CRÉPON